



Tutelle, curatelle, etc. : le conflit familial

Conseils pratiques publié le 14/11/2024, vu 8381 fois, Auteur : [Avocat Tutelle Curatelle Paris](#)

Yann-Mickaël Serezo, avocat en droit des majeurs protégés, a publié un article expliquant le rôle de l'avocat lorsque l'ouverture d'une mesure de protection est concomitante à un conflit familial.

Des conflits familiaux peuvent exister à propos de l'accompagnement d'un proche âgé et/ou vulnérable (décisions personnelles, décisions médicales, décisions financières, etc.).

Il arrive que face à ces conflits, une partie décide d'envoyer au juge des tutelles une requête afin d'ouvrir une mesure de protection au profit du proche âgé et/ou vulnérable.

Dans ce cadre, l'intervention d'un avocat habitué aux mesures de protection est importante, et cela pour plusieurs raisons :

1. Il peut participer aux débats relatifs à la nécessité de la mesure ;
2. Il peut participer à identifier la mesure de protection appropriée ;
3. Il peut intervenir s'agissant du choix du ou des curateurs et tuteurs.
4. Il peut rechercher une solution amiable entre les parties au conflit familial.

Sur le [site internet](#) du cabinet, Me Yann-Mickaël Serezo explique la valeur ajoutée de l'avocat sur chacun de ces points.

L'article peut être consulté [en cliquant ici](#).

Yann-Mickaël Serezo
Avocat au Barreau de Paris

www.serezo-avocat.fr

4 Rue Piccini – 75116 Paris

Mail : ym@serezo-avocat.fr

Tél : 06 51 37 51 72